



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation :

ALESIA Formation est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 65, Rue de l'abbé Bonpain 59700 Marcq-en-Baroeul, désigné **le prestataire** dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 31 59 038 5959 auprès du préfet de la région Nord-Pas de Calais, numéro de SIRET 407 622 505 00011.

Le terme « **client** » désigne la personne morale signataire d'une convention de formation (au sens de l'art. L.6353-2 du Code du Travail) ou les signataires de convention de formation tripartite (au sens des articles R. 6322-32, R.6422-11 et R.6353-2 du code de Travail) et acceptant les présentes conditions de vente.

Le terme « **stagiaire** » désigne la personne physique qui participe à une formation.

Documents contractuels :

ALESIA Formation fait parvenir au client, une convention de formation professionnelle continue établies selon les articles L.6353-1 et L.6353.2 du Code du Travail, précisant l'intitulé de la formation, ses objectifs, programmes, méthodes, sanctions (Diplôme/Titre préparé), période de réalisation, durée de formation, identité du stagiaire concerné, lieu de formation, conditions de réalisation de la formation engagée et conditions financières. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à ALESIA Formation un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Objet et champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **ALESIA Formation** pour le compte d'un client. Le seul fait d'accepter une offre de formation proposée par **ALESIA Formation** emporte l'acceptation du client sans réserve des présentes conditions générales de vente et prévalent sur tout autre document du client et en particulier sur ses propres conditions générales.

Prix, facturation et règlement :

Les prix annoncés par ALESIA Formation sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorés de la TVA au taux en vigueur.

- Le tarif horaire pour les prestations de formation inter-entreprises est :
 - 12€ pour les formations de Niveau III
 - 20 € pour les formations de Niveau II
 - 25 € pour les formations de Niveau I
- Le tarif horaire pour les prestations de formation intra-entreprises étant conçues suivant les attentes et besoins du client est soumis par devis.

Toute formation commencée est due dans son intégralité. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de facture (trimestriellement), sans escompte, ni remise sauf accord particulier, à l'ordre d'ALESIA Formation. Le montant représente les heures de cours effectuées (les heures d'absences du stagiaire, hors raisons médicales, sont à la charge du client, sauf accord entre le client et ALESIA Formation. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige. Les dates de règlement peuvent être modifiées, sous réserve expresse de l'accord d'ALESIA Formation afin de prendre en considération les dates de remboursement de l'OPCO.

Retard de paiement :

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément aux articles L.441-6 et D. 441-5 du code de commerce.

ALESIA Formation aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ALESIA Formation.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Règlement par un organisme financeur :

Dans le cas d'un règlement de la prestation de formation par un financeur dont dépend le client, il lui appartient de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- Communiquer l'accord de prise en charge à ALESIA Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par le financeur qu'il aura désigné.

Si L'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé, sauf accord contraire des parties, au client. Si ALESIA Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Non-exécution partielle ou totale de la prestation de formation :

En application de l'article L6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la convention de formation, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, ALESIA Formation sera dans l'obligation de rembourser à son client les sommes indûment perçues.

Conditions d'annulation de la formation :

En cas d'annulation de la formation du fait du client, le client devra s'acquitter au bénéfice d'ALESIA Formation de frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont de 50 % du prix HT de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : frais d'annulation sont de 100 % du prix HT de la formation

Force majeure :

Aucune des parties à la convention ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre de la convention si cela résulte d'un cas de force majeure au sens des dispositions du code civil.

Dans en cas de force majeure dûment établie, seules les prestations de formation effectuées se trouveront dues.

Informatique et libertés :

ALESIA Formation s'engage à ce que la collecte et le traitement des données du client soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), et à la loi Informatique et Libertés.

Pour toute information ou exercice de ses droits Informatiques et Libertés sur le traitement des données personnelles gérés par ALESIA Formation, le client peut contacter la Direction via le formulaire de contact de notre site internet ou par courrier à l'adresse suivante ALESIA Formation 65 rue de l'abbé Bonpain 59700 MARCQ-EN-BAROEUL accompagné de la copie d'une pièce d'identité. Le client peut exercer son droit d'accès, de rectifications et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Différends éventuels :

Les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le Tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing. Les parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.